

# Le vote en ligne, c'est simple, rapide et confidentiel.

1

 jevote.cci.fr



Rendez-vous sur le site en ligne :  
**jevote.cci.fr**

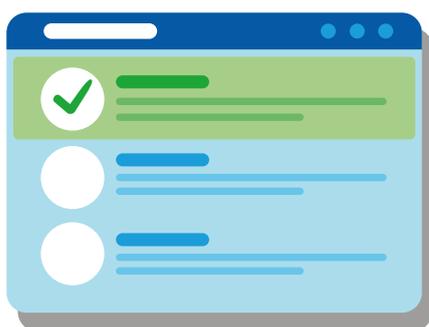
2



Indiquez :

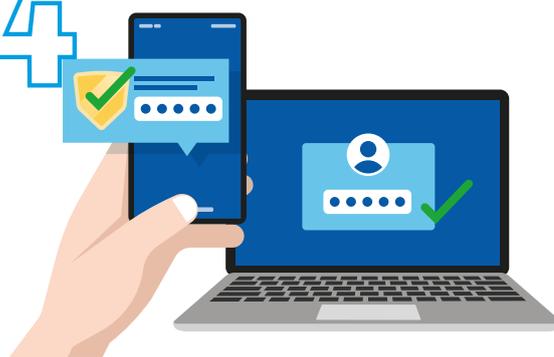
- votre code d'accès personnel (au recto),
- votre date de naissance (jj/mm/aaaa)
- le code de sécurité affiché à l'écran (captcha)

3



Après validation, accédez à la page  
« choix de vote », cochez les candidats  
pour lesquels vous souhaitez voter,  
cliquez sur « suite ».

4



Renseignez votre mot de passe à usage  
unique envoyé par SMS ou par e-mail,  
et validez pour confirmer votre vote.



## **Vous représentez plusieurs entreprises ou êtes inscrit.e à plusieurs titres ?**

Vous disposez d'autant de votes que  
d'inscriptions sur la liste électorale.  
Vous devez, pour chacun des votes,  
répéter les opérations d'identification  
et les étapes de vote sur le site dédié.

## **Vous avez voté aux élections des Chambres de métiers et de l'artisanat ?**

Désormais, vous êtes invité.e à élire vos  
représentant.e.s au sein de la Chambre  
de commerce et d'industrie, afin de  
défendre les intérêts des entreprises  
de votre territoire.